

Juillet 2008



Mise en place d'un circuit alternatif de compétition pour chevaux de trait



D'après le rapport de fin d'études de Mlle Kondoszek



Sommaire

PROBLEMATIQUE

I. RAPPELS DES RESULTATS DE 2006	3
II. ETUDE 2008	19
A. ETUDE COMPLEMENTAIRE A L'ETUDE 2006:	19
1. Consolidation des résultats des enquêtes :	19
2. Analyse et discussion : Attentes des propriétaires de chevaux de trait	23
3. Complément d'informations : chiffres et effectifs du public visé.....	25
III. MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CIRCUIT	25
A. DETERMINATION DU TYPE D'EPREUVE	25
B. REDACTION D'UN PREMIER REGLEMENT.....	26
1. Présentation générale	26
2. Déroulement	26
3. Notation & Classement.....	27
4. Obstacles.....	28
C. EPREUVE-TEST	28
1. Mise en place	28
2. Plan de communication.....	29
3. Questionnaire de satisfaction	30
D. RESULTATS BRUTS.....	30
1. Corrections et ajouts au règlement.....	30
2. Résultats du questionnaire.....	31
IV. ANALYSE & DISCUSSION	27
V. PERSPECTIVES & CONCLUSION	28

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

Problématique & Objectifs de l'étude

Un nouveau circuit de compétition pour les utilisateurs « loisir » est-il nécessaire ?

Un des objectifs de France TRAIT est de trouver des vecteurs de développement pour dynamiser l'activité de la filière « Cheval de Trait ». La filière du loisir constitue une des niches de commercialisation du cheval de trait. Mal connue, cette filière du loisir souffre malheureusement d'une approche plutôt « amateur », dans son organisation notamment. Le manque de connaissance empêche d'appréhender concrètement ce marché dont on ne connaît ni le volume, ni les attentes.

Aussi, afin de mieux connaître ce marché du loisir, France TRAIT a lancé un programme d'études sur ce seul secteur. Une première étude a été menée en 2006 par R. Le Pallud. Il s'est alors dégagé de ces premiers résultats un réel besoin en matière d'encadrement, du type « circuit de rencontre entre passionnés ». Le présent rapport fait état de ces conclusions et reprend certains résultats non exploités pour aller plus loin dans la réflexion.

Dans sa seconde partie, l'étude est consacrée à l'élaboration d'une réponse aux attentes des utilisateurs. Le règlement d'un nouveau type de concours a donc été imaginé. Une compétition dite « alternative » a ensuite été testée au mois de juillet 2008. Les participants à cette épreuve « test » ont également été enquêtés.

NB : L'étude porte sur l'**aval** de la filière et **non** sur le secteur de la valorisation des jeunes chevaux, qui concerne les professionnels du débouillage et de la valorisation, notamment grâce au circuit « concours d'utilisation » développé par les Haras Nationaux et le circuit « jeunes chevaux » de la SHF.
Le travail porté par la présente étude concerne bien **le dernier maillon de la filière, l'acheteur du cheval après un circuit « jeunes chevaux »** et se situe donc sur le même plan que les concours FFE.

I. Rappels des résultats de 2006

Etude de Ronan Le Pallud : Attentes des propriétaires de chevaux de trait en matière de concours d'utilisation (juillet/août 2006)

En France, il n'existe qu'un seul circuit de concours ouvert aux chevaux de trait âgés de plus de 5 ans, les concours FFE. Au vu du faible taux de participation à ces concours, (771 chevaux au total en 2005), une étude a été menée en 2006 avec pour objectif de répondre aux questions suivantes :

1. Qu'est-ce que les propriétaires (**non éleveurs**) attendent d'un concours, qu'est-ce qui motive leur participation ?
2. Les concours destinés aux chevaux de trait doivent-ils évoluer pour devenir plus attractifs pour les propriétaires (**non éleveurs**) ?

L'enquête réalisée avait donc pour but principal d'identifier les besoins en matière de concours, plus exactement de forme d'épreuves. Le questionnaire avait été envoyé à des propriétaires (non éleveurs) de chevaux de trait ainsi qu'à des éleveurs afin de recueillir leur propre point de vue face au circuit de concours actuel, ainsi que l'analyse qu'ils font de leurs clientèle « loisir ».

Profil des enquêtés :

Les résultats 2006 ont montrés que le profil « type » des éleveurs et des propriétaires de chevaux de trait est un agriculteur de 41 à 59 ans. Il ressort que les éleveurs ont le plus souvent 2 à 10 chevaux, tandis que les propriétaires en ont de 1 à 4. La majorité des éleveurs ne fait saillir qu'une ou deux juments. Les pouliches sont gardées pour l'attelage ou le travail, ou mises à la reproduction ; les poulains, eux, sont majoritairement vendus pour la viande, donc écartés de l'utilisation.

Synthèse des Résultats :

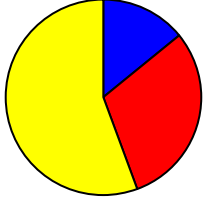
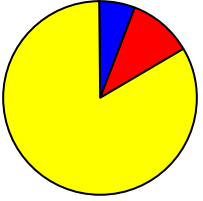
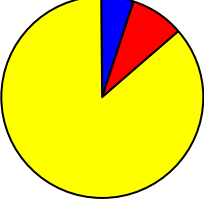
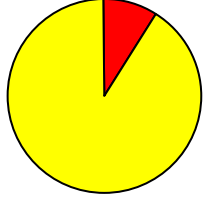
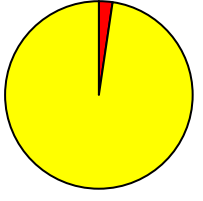
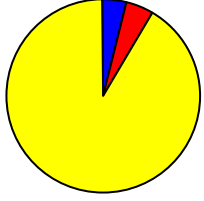
Peu de non-éleveurs de chevaux de trait peuvent participer à un concours F.F.E. ou S.H.F. pour des raisons de transport du cheval (ou des chevaux), ainsi que de la voiture d'attelage. Peu sont équipés pour cela (**cf. Tableau 1**) et les concours proposés sont le plus souvent des compétitions d'attelage. Par contre, l'attelage garde la faveur des éleveurs qui sont eux mieux équipés. Chez les non éleveurs, les chevaux sont aussi bien montés qu'attelés. Les chevaux sont également généralement formés au labour, au débardage, ...

Tableau 1 : Accessibilité des concours d'attelage

	Ils peuvent transporter un cheval	Ils ont une voiture d'attelage	Ils peuvent transporter une voiture d'attelage
Questionnaire « éleveurs »	74,8 %	62,4 %	58,9 %
Questionnaire « propriétaires »	59,3 %	51,9 %	30,2 %

Le **Tableau 2** montre que la fréquentation des concours actuels est très faible, plus particulièrement chez les propriétaires. Les concours les plus fréquentés par les éleveurs sont les concours d'utilisation des Haras Nationaux. Et même si les propriétaires non-éleveurs ont déjà assisté à des concours S.H.F. ou F.F.E., les concours d'attelage ne les attirent pas ; la formule de ces concours ne correspond pas à leurs attentes. Les motivations à participer aux différents concours qui existent sont d'abord le goût pour le concours, puis les primes et les possibilités de contacts (commerciaux comme amicaux). Les reproches adressés à ces mêmes concours sont en premier lieu la demande en temps, en préparation et en compétences du meneur. Puis viennent le coût et le manque de communication.

Tableau 2 : Participation aux différents concours

	Concours d'utilisation HN	Concours SHF	Concours FFE
éleveurs	 <p>Trois par an ou plus : 14,5 % Une ou deux fois par an : 30,1 % Jamais : 55,4 %</p>	 <p>Trois par an ou plus : 6,2 % Une ou deux fois par an : 10,5 % Jamais : 83,3 %</p>	 <p>Trois par an ou plus : 5,4 % Une ou deux fois par an : 8,4 % Jamais : 86,2 %</p>
propriétaires	 <p>Trois par an ou plus : 0 % Une ou deux fois par an : 9,3 % Jamais : 90,7 %</p>	 <p>Trois par an ou plus : 0 % Une ou deux fois par an : 2,1 % Jamais : 97,9 %</p>	 <p>Trois par an ou plus : 4,3 % Une ou deux fois par an : 4,3 % Jamais : 91,5 %</p>

 Trois par an ou plus
  Une ou deux fois par an
  Jamais

Les utilisateurs de chevaux de trait sont tentés par une nouvelle forme de concours (**cf. Tableau 3**), leur permettant d'exprimer les différentes utilisations qu'ils ont de leur chevaux : certains montent, d'autres attèlent, ou travaillent avec leurs chevaux.

Tableau 3 : Intérêt pour un nouveau concours

	« Oui, certainement »	« Oui, peut-être »	« Non, je ne pense pas »
Eleveurs	47,6 %	39,9 %	12,5 %
Propriétaires	56,5 %	30,4 %	13 %

A l'issue de cette première étude, il apparaît que la mise en place d'un nouveau circuit de compétition pour les chevaux de trait serait judicieuse.

Ce que les éleveurs attendent d'un concours avant tout, c'est la convivialité, l'ambiance, puis la proximité du concours par rapport à leurs lieux d'habitation, et les primes. Pour les propriétaires non éleveurs, le plus important est la proximité, suivie de la convivialité. La proximité correspond, pour les propriétaires comme pour les éleveurs, à une distance de 50 à 150 km, ce qui équivaut à peu près aux limites d'un département. Quant aux deux qualités du cheval de trait les plus importantes à mettre en avant pour ces passionnés, ce sont la docilité et la maniabilité qui ressortent (**cf. Tableau 4**). Enfin, concernant la forme des épreuves à mettre en place, ce qui est le plus cité est la **docilité en main**.

Tableau 4 : Qualité du cheval de trait à mettre en avant

	Le calme	La docilité	La maniabilité	La force	La vivacité
Eleveurs	40,8 %	64,4 %	58,6 %	23 %	13,2 %
Propriétaires	44,6 %	59,6 %	53,2 %	34 %	8,6 %

L'étude montre bien qu'il y a deux publics différents. Les attentes des propriétaires diffèrent de celles des éleveurs, puisqu'ils n'ont ni le même objectif ni les mêmes moyens logistiques. Néanmoins, les deux populations se rejoignent sur le sujet « cheval », puisqu'ils restent sensiblement d'accord sur la forme de l'épreuve, que ce soit sur l'aspect convivialité, qualités du cheval ou forme d'une nouvelle épreuve réservée aux seuls chevaux de trait.

II. Etude 2008

L'objectif de l'étude 2008 est, dans un premier temps, de confirmer ou d'infirmer les résultats obtenus par R. Le Palud en 2006. Lors de son étude, de nombreux questionnaires sont arrivés tardivement, après l'analyse des résultats. Il nous a semblé important de compléter l'analyse au vu de l'importance des retours.

La seconde partie de l'étude a été réservée à la détermination d'une nouvelle forme de nouveau concours.

Enfin, la troisième étape de l'étude a été réservée à la rédaction d'un règlement et de son testage.

A. Etude complémentaire à l'étude 2006:

1. Consolidation des résultats des enquêtes :

a. Construction du questionnaire et diffusion

L'enquête de 2006 avait été adressée à des éleveurs et à des propriétaires (= non éleveurs). Deux questionnaires distincts avaient été construits : un orienté « élevage » et l'autre un peu plus simplifié orienté « propriétaires ». La différence majeure entre les deux questionnaires est que le questionnaire « éleveurs » comporte quelques questions sur la vente des chevaux aux particuliers (**cf. Annexes 1 & 2**). Pour les deux questionnaires, les questions ont été regroupées en cinq catégories. La première catégorie permet de cerner le public enquêté. La deuxième permet de connaître le « degré d'implication » des personnes enquêtées dans les concours et le monde du cheval de trait, et la troisième renseigne sur leurs moyens et leurs possibilités de participation. La quatrième catégorie renseigne sur leurs motivations actuelles et leurs attentes. Enfin, la dernière catégorie porte précisément sur la nécessité de création d'un nouveau circuit pour les chevaux de trait. Certaines questions étaient ouvertes, comme par exemple celle qui demandait les races utilisées, ou lorsqu'une question avait pour but de connaître les opinions des enquêtés. Le reste des questions était des questions fermées. Les questionnaires ont été adressés par voie postale accompagnés d'une lettre explicative.

Concernant le choix des personnes à interroger, la base d'adresses la plus facile d'accès est celle des adhérents aux Associations Nationales de Race des chevaux de trait. En effet, les neuf associations comptent aux alentours de 5 200 adhérents. Pour expédier environ 1 000 enquêtes, il avait donc été décidé de consulter 20 % des adhérents de chaque association. 1 039 personnes avaient donc été choisies au hasard, et ce grâce à la fonction « RAND » d'Excel.

Cependant, il a fallu également consulter les propriétaires qui n'adhèrent à aucune association. Ainsi, la liste des propriétaires de chevaux de trait de six à huit ans et dont la carte de propriété avait été changée dans les deux dernières années (donc les personnes ayant acheté en 2004 ou 2005 un cheval de trait âgé de 4 à 8 ans), avait été transmise par les Haras Nationaux. Cette liste comportait 2 310 noms. 10 % de ces propriétaires ont reçu l'enquête, puisque les personnes qui étaient en même temps adhérentes à une Association

Nationale de Race avaient été écartées. Cela faisait donc 231 personnes interrogées grâce à la base S.I.R.E. (Service d'Identification Répertoire des Equidés).

Au final, ce sont 1 270 enquêtes qui avaient été expédiées. L'envoi avait été fait en établissant un contrat « post-réponse » (enveloppes T) pour faciliter les retours. Les questionnaires avaient été envoyés le 1^{er} août. L'étude 2006 a pris en compte les enquêtes retournées le 31 Août 2006. La saisie avait été réalisée grâce au logiciel Eurêka, logiciel de traitement statistique. Il y a ainsi eu 202 réponses de la part des adhérents aux associations nationales de race (soit un taux de réponse de 19.4 %) et 54 de la part des propriétaires (taux de réponse de 23.4 %).

Mais le questionnaire ne comportait pas de date limite de réponse. 15 enquêtes « éleveurs » sont donc parvenues tardivement, ainsi que 72 enquêtes « propriétaires ». Au total, les retours ont été de 217 enquêtes pour les éleveurs et de 126 pour les propriétaires, soit un taux de réponse global de respectivement 20,8 % et 54,5 %.

Ces dernières enquêtes ont été analysées, afin de consolider les résultats de 2006.

b. Dépouillement des résultats

Les nouveaux questionnaires ont été saisis dans le logiciel d'enquêtes et de collecte de données, Sphinx Plus². Le logiciel a ensuite fourni les résultats sous forme de tableaux pour chacun des deux types de questionnaires, ainsi que des tableaux croisés.

c. Résultats bruts

Profil des personnes enquêtées

Pour le questionnaire éleveurs, 53 % des interrogés se disent « éleveur », et 80 % « propriétaire ». Le profil-type est celui d'un agriculteur de 41 à 59 ans (40 % des réponses), viennent ensuite les professions autres âgés 41 à 59 ans. Les adhérents sont principalement des hommes (86 %). Les neuf races ont été citées dans la question « quelle race de chevaux de trait possédez-vous ? ». Les personnes interrogées ont le plus souvent 2 à 4 chevaux (46 %) ou 1 cheval (26 %). Chez les propriétaires, la plupart sont également agriculteurs de 41 à 59 ans (18 %). Ils ont cependant moins de chevaux que les éleveurs : 40 % ont 1 cheval, 43 % en ont de 2 à 4.

Tous les éleveurs sont en relations avec d'autres propriétaires de chevaux de trait. En revanche, 49 % des propriétaires ne participent pas à des rassemblements de chevaux de trait, quelle qu'en soit la forme, tandis qu'ils sont 20 % chez les éleveurs.

L'élevage

Seuls 13% des éleveurs ne font pas saillir leur jument tous les ans. La moyenne est de 1,4 poulinière saillie. La plupart des éleveurs ne font saillir qu'une (20 %) ou deux juments (26 %).

Les pouliches sont gardées dans 13 % des cas et mises à la reproduction ou au loisir attelé pour 20 % des cas chacun. La viande n'est un débouché pour seulement 6 % des cas, tout comme le loisir monté. Pour les poulains mâles, la viande est un débouché pour 40 % des éleveurs, et la reproduction pour 26 %.

Les possibilités de participation

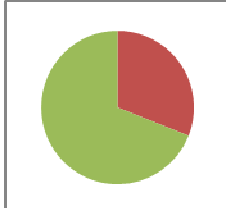
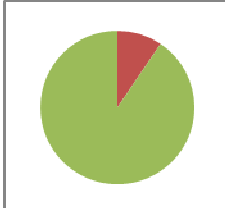
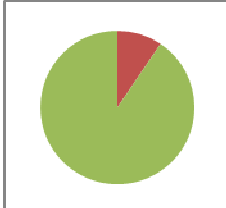
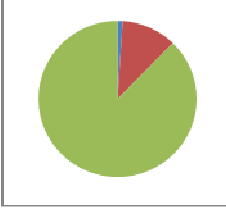
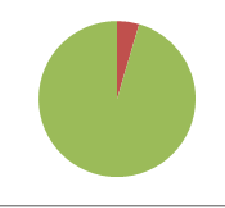
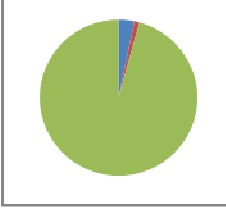
Seulement 35 % des éleveurs et 45 % des propriétaires ont un moyen de transporter des chevaux, mais ont aussi une voiture d'attelage et peuvent la transporter. Les chevaux de trait sont autant montés que attelés chez les propriétaires : 37 % sont montés au moins une fois par mois, et autant en attelage. L'attelage garde toutefois la faveur des éleveurs : 26 % attèlent au moins une fois par mois et 6 % montent leurs chevaux.

Enfin, chez les non-éleveurs, très peu de chevaux ne sont pas exploités : 0,6 %. La quasi-totalité des chevaux sont donc éduqués sous la selle et/ou à l'attelage.

A propos des concours actuels...

Le **Tableau 5** montre que la fréquentation des concours est très faible, plus particulièrement chez les propriétaires. Les concours les plus fréquentés sont les concours d'utilisation des Haras Nationaux, pour les éleveurs (27 %), mais aussi par les propriétaires (12 %). Les autres concours (F.F.E. ou S.H.F.) sont fréquentés à hauteur de 7 % des éleveurs, et de 4 % des propriétaires. Pourtant, 53 % des éleveurs et 62 % des propriétaires ont déjà assisté à un concours d'utilisation.

Tableau 5 : Participation aux différents concours

	Concours d'utilisation HN	Concours SHF	Concours FFE
éleveurs	 <p>Trois par an ou plus : 0 % Une ou deux fois par an : 27 % Jamais : 60 %</p>	 <p>Trois par an ou plus : 0 % Une ou deux fois par an : 7 % Jamais : 67 %</p>	 <p>Trois par an ou plus : 0 % Une ou deux fois par an : 7 % Jamais : 67 %</p>
propriétaires	 <p>Trois par an ou plus : 1 % Une ou deux fois par an : 11 % Jamais : 85 %</p>	 <p>Trois par an ou plus : 0 % Une ou deux fois par an : 4 % Jamais : 84 %</p>	 <p>Trois par an ou plus : 3 % Une ou deux fois par an : 1 % Jamais : 89 %</p>



Les motivations à participer aux concours d'utilisation des Haras Nationaux sont, pour les éleveurs, les primes et le goût des concours, puis la commercialisation des produits. Pour les propriétaires, la motivation première est le goût des concours, mais il y a aussi le fait que les concours sont une forme d'évaluation du travail et des progrès du cheval, ainsi qu'un moyen de protéger les races, de les valoriser. On retrouve les mêmes motivations de goût

pour les concours et de mesure des progrès accomplis pour la participation aux concours F.F.E. et S.H.F..

Les reproches adressés aux concours actuels par les propriétaires concernent dans l'ordre de citation : le manque de communication et de convivialité et le fait qu'ils demandent beaucoup de temps, d'argent et de préparation du meneur. Les éleveurs reprochent, eux, la demande en temps et en préparation. Pour les concours F.F.E. ou S.H.F., on retrouve les mêmes reproches de la part des éleveurs et des propriétaires.

Quelle forme devrait revêtir un nouveau circuit de concours ?

Tout d'abord, à la question « pensez-vous qu'un nouveau circuit de concours spécifique aux chevaux de trait serait intéressant à mettre en place ? », le taux de réponses positives est de 60 % pour les éleveurs, et de 76 % pour les propriétaires (**cf. Tableau 6**).

Tableau 6 : Intérêt pour un nouveau concours

	« Oui, certainement »	« Oui, peut-être »	« Non, je ne pense pas »
Eleveurs	33 %	27 %	13 %
Propriétaires	49 %	27 %	9 %

Parmi « la proximité », « les primes », « la convivialité », « l'ambiance », « les possibilités d'achat, de vente de chevaux », « la qualité de l'organisation », « des épreuves différentes de ce que l'on rencontre habituellement », ce qui préoccupe le plus les éleveurs, c'est dans l'ordre : « la proximité », puis « la convivialité, l'ambiance ». Viennent ensuite ex-aequo « les primes » et « la qualité de l'organisation ». Pour les propriétaires, le plus important est « la convivialité », « la proximité », suivie de « la qualité de l'organisation ». On a ensuite « des épreuves différentes » et « les possibilités d'achat, de vente de chevaux ».

Pour ce qui est de la proximité du lieu de concours, 47 % des éleveurs et 30 % des propriétaires ne souhaitent pas faire plus de 50 km ; et quand même 20 % des éleveurs et 35 % des propriétaires sont prêts à parcourir de 50 à 150 km.

La docilité et la maniabilité sont les deux qualités du cheval de trait les plus importantes à mettre en avant, selon la majorité des enquêtés, que ce soit chez les éleveurs ou les propriétaires (**cf. Tableau 7**).

Tableau 7 : Qualité du cheval de trait à mettre en avant

	Le calme	La docilité	La maniabilité	La force	La vivacité
Eleveurs	33 %	53 %	27 %	26 %	20 %
Propriétaires	44 %	45 %	56 %	26 %	6 %

Les éleveurs (33 %) pensent qu'une partie formation dans le concours peut encourager les propriétaires à participer, et aucun ne pense qu'une formation ne serait pas intéressante. Quant aux propriétaires, ils seraient majoritairement intéressés (32 %) par un perfectionnement, 11 % seraient intéressés par un cours de niveau intermédiaire, et 20 % voudraient une initiation à l'attelage. Seuls 18 % ne sont pas du tout intéressés par une formation, quelle qu'elle soit.

Enfin, à la question ouverte portant sur la nature des épreuves à mettre en place, ce qui revient le plus est une épreuve de docilité en main, ou une épreuve de maniabilité. Il y a également la demande de faire des concours dans toute la France, notamment le Sud, sans pour autant faire un nouveau concours.

2. Analyse et discussion : Attentes des propriétaires de chevaux de trait

a. Profil des personnes enquêtées

En ce qui concerne le questionnaire éleveurs, tout comme en 2006, on retrouve une majorité de personnes qui se disent « propriétaire ». Par conséquent, ces derniers questionnaires confirment que les associations nationales de race ne regroupent pas que des éleveurs. De même qu'en 2006, le profil-type est celui d'un agriculteur de 41 à 59 ans. Comme en 2006, toutes les races ont été questionnées, ce qui montre que les réponses sont à peu près représentatives de toutes les opinions. Par contre, dans ces derniers questionnaires, les éleveurs interrogés possèdent en majorité de 1 à 4 chevaux, ce qui fait une moyenne plus faible que les résultats de 2006. Cependant, lorsque l'on regroupe tous les questionnaires (ceux de 2006 et les derniers), la majorité des personnes interrogées ont de 2 à 10 chevaux, ce qui conforte les résultats de 2006. Les propriétaires sont également des agriculteurs de 41 à 59 ans, et ont de 1 à 4 chevaux, tout comme en 2006. En ce qui concerne les relations entre utilisateurs de chevaux de trait, les tendances observées dans ces dernières réponses confirment les résultats de 2006, à savoir que si la grande majorité des éleveurs ont des relations avec d'autres propriétaires, une faible proportion de propriétaires déclarent ne pas en avoir.

b. L'élevage

La moyenne des poulinières saillies est beaucoup plus faible dans les derniers questionnaires qu'en 2006, mais en ramenant ces chiffres à l'ensemble des réponses, on retrouve une moyenne plus proche de 4, ce qui reste toutefois supérieur à la moyenne observée par les Haras Nationaux.

Les débouchés des poulains et des pouliches sont les mêmes qu'observés en 2006. Les pouliches sont majoritairement mises à la reproduction, ou bien gardées par l'éleveur, alors que les poulains sont destinés à l'abattoir.

c. Les possibilités de participation

Les propriétaires qui répondent aux trois conditions pour participer à un concours d'attelage (ont une voiture d'attelage, peuvent transporter les chevaux et la voiture) sont

relativement peu nombreux. Comme en 2006, ces contraintes restreignent le nombre d'éventuels participants à un concours où il n'y aurait pas de voiture d'attelage à prêter ou louer sur place. En conséquence, pour être accessible, l'attelage ne doit pas être obligatoire. Une épreuve aux longues rênes semble donc une solution possible, d'autant que ce type d'épreuve pourrait aussi séduire des catégories qui sont généralement peu présentes, voire absentes des concours d'attelage. Ainsi, on pourrait attirer des meneurs plus jeunes et davantage de femmes, tout en gardant la catégorie de meneurs habituels.

d. A propos des concours actuels...

Les motivations sont globalement les mêmes dans notre échantillon que dans les réponses de 2006. Seul l'ordre change quelque peu. Il faut cependant noter que, dans cet échantillon, une motivation apparaît : pour les propriétaires, les concours sont également un moyen de mesurer les progrès du cheval dans son apprentissage. Le nouveau concours doit donc prendre en compte ce point.

Les reproches concernent la demande des concours en temps, en préparation du meneur et en argent. Ce sont des critères difficilement corrigeables dans la mise en place d'un concours. Toutefois, si le concours intéresse suffisamment les potentiels participants, ces reproches seront abolis, car on est toujours prêt à faire quelque chose qui nous plaît.

e. Quelle forme devrait revêtir un nouveau circuit de concours ?

Les réponses des derniers questionnaires confirment les avis favorables vis-à-vis de la mise en place d'un nouveau circuit de compétition pour les chevaux de trait.

Pour les éleveurs comme pour les propriétaires, ce qui compte dans un concours, c'est la proximité et la convivialité. Les propriétaires sont aussi sensibles à la qualité de l'organisation. Les éleveurs et les propriétaires sont prêts à parcourir jusqu'à 150 km, soit à aller à l'autre bout de leur département. Le nouveau concours doit donc également permettre la rencontre entre utilisateurs de chevaux de trait seulement, sans regroupement avec des chevaux de selle. Enfin, pour conforter cet aspect convivial, il serait judicieux d'organiser le concours sur une journée avec un repas de mi-journée, pendant lequel les différents participants et organisateurs pourraient discuter et échanger les conseils et les avis.

Les qualités du cheval de trait à mettre en avant restent la docilité et la maniabilité, autant pour les dernières réponses que pour celles de 2006.

Enfin, tout comme en 2006, la demande de formation voire de perfectionnement est importante. Par conséquent, il apparaît nécessaire d'avoir une partie formation dans le nouveau concours. Pour cela, on peut faire appel à des personnalités de l'attelage qui font autorité, afin qu'elles puissent juger et donner des conseils. Afin que ces interventions ne soient pas contestables, il est nécessaire d'avoir recours à des personnes qui fassent unanimité dans le milieu des chevaux de trait. Cela peut être un éleveur qui forme des chevaux mais aussi des meneurs, ou un responsable dans une association de meneurs, ...

3. Complément d'informations : chiffres et effectifs du public visé

Les résultats de ces enquêtes confirment donc bien l'hypothèse de départ. Les propriétaires non éleveurs sont en recherche d'un dispositif (compétitions ou autre challenges) leur permettant de créer des contacts, des échanges avec d'autres amateurs passionnés.

Bien que les éleveurs, qui constituent une population avoisinant 12000 personnes, semblent également intéressés par un circuit innovant, on peut se demander combien de personnes représentent ce public « non éleveur », futur client d'un circuit alternatif de compétition.

Une extraction de la base SIRE fournit les chiffres suivants :

➤ Nombre de propriétaires de chevaux de trait non **reproducteurs en 2006** et après, nés en 2003 et avant : **35 537 personnes** pour **134 792** chevaux (chevaux non déclarés morts et âgés de 5 à 25 ans)

➤ Nombre de propriétaires de chevaux de trait **non reproducteurs en 2006** et après et ayant renouvelé une carte d'immatriculation en 2007 : **1 065** pour **1 203 chevaux** (chevaux non déclarés morts et âgés de 5 à 25 ans).

Sur une année, environ 1200 chevaux changent de propriétaires sans avoir la vocation de reproducteurs. Il y a donc réellement un marché du cheval de trait de loisir. Ces chiffres confirment donc la potentialité de l'intérêt pour une nouvelle forme compétitive.

III. Mise en place d'un nouveau circuit

L'analyse des derniers questionnaires arrivés confirment donc les résultats obtenus par Le Palud en 2006. Les concours actuels ouverts aux chevaux de trait ne conviendraient pas aux utilisateurs, car ils ne répondent pas toujours à leurs attentes. Les chiffres donnés par la base SIRE confirment l'importance de cette population. Il est donc pertinent de mettre en place un nouveau circuit qui puisse permettre aux amateurs de l'utilisation du cheval de trait de se rencontrer et ainsi de satisfaire leurs attentes en matière de concours.

Cette partie sera donc consacrée à la rédaction d'un règlement valide, ainsi qu'à la mise en place de son épreuve-test.

A. Détermination du type d'épreuve

L'épreuve doit avoir un esprit convivial et permettre aux meneurs de se divertir tout en concourant, puisque il s'agit d'une des attentes principales. Le transport de la voiture posant problème pour la majorité des propriétaires de chevaux de trait, le concours ne doit pas comporter d'épreuve attelée. Les longues rênes semblent donc la solution idéale, puisque cela demande le minimum d'équipement. Les obstacles que l'on rencontre habituellement dans l'attelage de compétition, que ce soit pour chevaux ou pour poneys, mais également de ceux du T.R.E.C. attelé, sont le plus souvent des portes matérialisées par des cônes surmontés des balles (pour visualiser les obstacles mal franchis). Pour ce nouveau circuit, des obstacles innovants doivent être imaginés, puisque le but est de créer un nouveau concours. Des obstacles originaux permettraient de mettre en valeur la docilité des chevaux, qualité que veulent mettre en avant les utilisateurs. De même, le parcours doit être un peu technique pour mettre en avant la maniabilité des chevaux.

La demande de formation est également importante. Mais c'est aussi un point sensible. L'épreuve pourrait donc se passer en deux temps : dans un premier temps, un formateur ferait passer chaque candidat sur le parcours en lui donnant, s'il le souhaite, des conseils ou astuces. Dans un second temps, les concurrents repasseraient sur le même parcours et seraient alors notés sans plus aucun conseil, la notation comptant pour le classement.

B. Rédaction d'un premier règlement

Le règlement pose les détails des conditions de participation à un concours. Ici, le règlement va donner, outre les conditions de participation, une présentation générale du concours, ainsi qu'une présentation des obstacles envisagés dans un premier temps.

1. Présentation générale

Ce concours doit donner l'occasion aux propriétaires de chevaux de trait de se divertir avec leurs chevaux tout en se mesurant à d'autres, de mettre en valeur le travail des chevaux, et enfin de permettre les échanges entre utilisateurs, ainsi qu'entre amateurs et professionnels. Le règlement précise aussi qu'il s'agit d'une épreuve aux longues rênes visant à mettre en évidence l'adresse du couple cheval-meneur avec évaluation du travail du meneur avec son cheval.

Pour participer à cette épreuve, le cheval doit être en bonne santé et à jour de ses vaccinations, muni de son document d'accompagnement et pucé. Il doit être inscrit à l'un des stud-books des 9 races de trait françaises ainsi qu'au programme d'élevage correspondant, puisque France TRAIT s'occupe de la promotion des races françaises de chevaux de trait. Le cheval doit être âgé de 3 ans et plus, pour permettre au plus grand nombre de participer. Le harnachement doit être en bon état, adapté au cheval et au travail demandé. Ces conditions sont les conditions classiques demandées à tous les participants en concours. Ici cependant, on cible plus particulièrement les chevaux de trait.

Dans cette première version du règlement, et parce qu'elle est habituellement requise dans les concours de chevaux de trait, la présence d'un groom semblait utile pour pouvoir aider le meneur en cas de problème. Tous les deux doivent alors respecter certaines conditions de participation. Ainsi, le meneur et le groom doivent être titulaires d'une assurance responsabilité civile et doivent pouvoir en fournir le numéro. Dans les épreuves classiques, c'est la licence F.F.E. qui est demandée ; cependant, la demande de licence auprès de la F.F.E. est payante, et tous les utilisateurs ne souhaitent donc pas la demander. Ils n'en sont donc pas tous détenteurs. Le but étant de faire participer le plus grand nombre de propriétaires, il est plus facile de leur demander leur numéro d'assurance. Et enfin, pour limiter les problèmes de responsabilités en cas d'accident, le meneur doit être âgé de plus de 18 ans, et le groom doit être âgé de plus de 16 ans. Cheval et meneur ne pourront participer qu'une seule fois à l'épreuve, pour ne défavoriser aucun concurrent. Par contre, le groom peut être autorisé à accompagner plusieurs concurrents sur autorisation de l'organisateur.

2. Déroulement

Une épreuve aux longues rênes a été choisie ; il faut donc que l'épreuve se réalise avec un cheval mené aux guides, garni d'un harnais avec traits et mousquetons. Le cheval est mené par un meneur assisté de son groom. Et pour limiter l'attente lors du passage des concurrents, le cheval arrivera garni sur la piste.

L'ordre de passage ainsi que le parcours seront affichés sur le lieu des épreuves et à l'accueil, pour que tout le monde puisse y avoir accès. La reconnaissance du parcours, collective et à pied, aura lieu avant le début des épreuves et l'horaire sera affiché dans le programme des épreuves. Seul le meneur participe à la reconnaissance, puisque c'est lui qui doit réaliser le parcours, le groom n'étant là qu'en tant qu'aide. Dans la mesure du possible, pour chaque épreuve, le parcours d'un ouvreure permettra d'établir le temps officiel qui sera le temps moyen de réalisation de l'épreuve.

Même si l'épreuve doit garder un esprit de jeu, la sécurité reste une priorité, de même que la santé et les bons soins aux chevaux. Par conséquent, l'élimination sera immédiate en cas de perte de contrôle du cheval mettant les spectateurs, le meneur ou le groom en danger, ou de tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite avec un animal.

L'épreuve comporte deux temps.

a. Présentation

Le couple cheval-meneur devra se présenter, 5 minutes avant son passage, devant un jury qui notera de 1 (médiocre) à 5 (excellent) : la sécurité du harnais (avec, si la note est inférieure à 3, élimination), l'ajustement du harnais, la propreté du harnais, l'état et la propreté du cheval (là aussi, si la note est inférieure à 3, élimination), et la présentation des meneurs et des grooms avec des vêtements adaptés. Soit cinq postes, notés sur un total de 25. Si le total de la note est inférieur à 10, le concurrent est éliminé. Cette partie permet de s'assurer que les chevaux sont présentés correctement et garantit sécurité et qualité de présentation au public. C'est donc autant une question de sécurité et de bonne santé des animaux, que de communication pour les races.

b. Epreuve proprement dite

Elle doit se dérouler sans dépasser le temps maximal autorisé, les fautes étant sanctionnées. Le chronomètre démarre, après un signal du juge de piste, au passage du nez du cheval dans la porte du premier obstacle et s'arrête au passage du nez du cheval dans la porte délimitant la ligne d'arrivée. Pendant l'épreuve, le cheval devra effectuer un ou plusieurs arrêts dans une zone délimitée. Si l'intervention du groom est nécessaire pour maintenir l'immobilité, une pénalité sera appliquée à chaque intervention. A la fin du temps officiel pour réaliser l'épreuve, l'épreuve continue mais le temps dépassé sera compté en pénalités. Dans un souci de liberté d'organisation, le règlement laisse la possibilité aux organisateurs de mettre en place des obstacles originaux, avec cependant une réserve : ils doivent être en adéquation avec l'esprit du concours, c'est-à-dire avec un objectif de divertissement, autant pour les meneurs que pour le public, tout en respectant les règles élémentaires de sécurité.

3. Notation & Classement

Au départ, un capital de 200 points est accordé au concurrent, comme cela se pratique dans les concours d'utilisation ou de travail. Les pénalités pour franchissements des limites des zones d'arrêt sont fixées à 20 points. Chaque intervention du meneur ou du groom à la tête du cheval ainsi que toute autre intervention du groom est pénalisée de 10 points. Le non respect des règles de sécurité entraîne une élimination immédiate. Le refus, la destruction d'obstacle ou sa non-réalisation entraîne une pénalité de 40 points. Le temps dépassé engendre 1 point de pénalité par seconde entamée.

Enfin, le couple vainqueur est celui comptabilisant le plus grand nombre de points à l'issue de l'épreuve.

4. Obstacles

Lors de la rédaction de ce premier règlement, les obstacles ont été dessinés en annexe (cf règlement en annexe 4). Ces obstacles sont inspirés des obstacles des pony-games (*F.F.E., 2008(3)*). Dans chaque cas, leur présentation donne l'équipement, la règle du jeu et les erreurs possibles avec leur sanction.

Selon leur difficultés, les obstacles peuvent se décliner ainsi :

Des obstacles pour le cheval :

La Rivière ou le Pont. Ce sont des obstacles qui sont susceptibles d'engendrer une réaction du cheval. Leur passage permet de mettre en valeur la docilité du cheval, son obéissance et la confiance en son meneur.

Des obstacles pour le meneur :

Les Drapeaux, Balles & Cônes, le Pneu, les Marches, ou le Slalom Meneur. Ces obstacles sont des difficultés que le meneur doit franchir tandis qu'il doit maintenir son cheval en ligne droite, parfois d'une seule main. Ainsi, pour Drapeaux et Balles & Cônes, le meneur doit amener d'un point à un autre un objet (un drapeau, ou une balle), alors qu'il continue à mener son cheval dans un couloir. Pour le Pneu, le Slalom Meneur ou les Marches, le meneur passe sur des marches, dans des portes ou dans des pneus en zigzag, alors que son cheval doit marcher en ligne droite.

Des obstacles pour le couple :

Le Slalom Cheval-Meneur, la Cible. Pour le premier, le couple passe ensemble des portes. Pour la Cible, tandis que le meneur vise trois fois une cible auto-agrippante, le cheval doit rester immobile dans une zone délimitée au sol.

Tous ces obstacles permettent de mettre en avant les qualités du cheval de trait : sa docilité, son obéissance, son calme face à des obstacles qu'il n'a pas l'habitude de voir, ainsi que sa maniabilité.

C. Epreuve-test

Pour tester le règlement de cette nouvelle épreuve, une épreuve « test » a été mise en place, à la suite de laquelle les concurrents ont répondu à une enquête de satisfaction.

1. Mise en place

Afin de s'assurer de la présence de concurrents pour tester le règlement, l'épreuve devait être organisée lors d'un autre concours. L'épreuve s'est donc déroulée en parallèle du concours d'utilisation de chevaux de trait de Sens-sur-Seille du 3 Août 2008, organisé par le Syndicat des Eleveurs de Chevaux de trait de Saint Germain du Bois.

L'épreuve a eu lieu sur un terrain de sport, sur une surface d'environ 45 m * 10 m, juste à côté du concours d'utilisation.

Matériel utilisés :

- une quarantaine de petites bottes de paille carrées,
- 25 plots de signalisation routière orange,

- une roulette pour mesurer les distances,
- des chronomètres
- Bombes de peinture
- Matériels de jeux :
 - balles de tennis de différentes couleurs,
 - cible avec des balles auto-agrippantes,
 - cerceaux de couleurs
 - boudins en mousse de piscine colorés
 - piscine gonflable

Un parcours de 10 obstacles a été mis en place. Trois de ces obstacles ont été des Passages Obligatoires, il y a ensuite les Cerceaux, Balles & Cônes, les Marches, la cible et le Slalom Cheval-Meneur. Deux obstacles ont été improvisés sur place : la Banderole (bâche France TRAIT accrochée à hauteur de tête de cheval), ainsi qu'une piscine, construite avec des petites bottes de paille, une bâche imperméable et une planche en aplomb de la piscine, qui permet de la franchir. Les obstacles ont été mis en place la veille de l'épreuve, et devaient répondre à la prérogative de ne représenter un danger ni pour le meneur, ni pour le cheval. Les cotes des obstacles ont été soigneusement mesurées, de même que la distance entre chacun, afin de servir de référence. Une grille de notation a également été réalisée pour évaluer les concurrents.

Avec le déroulement du concours d'utilisation en parallèle, une vingtaine de concurrents étaient attendus. Comme cette épreuve-test n'était pas un concours d'élevage, aucune prime ne devait être prix du concours. Pour attirer les concurrents, il était intéressant que les prix soient des objets « utiles », treize lots et trois coupes ont été prévus, le reste du classement devant recevoir des flots.

Enfin, dans les conditions d'essai à Sens-sur-Seille, la partie formation ne pouvait pas être mise en place pour des raisons pratiques ; en effet, les participants étaient principalement des éleveurs alors que notre cible est surtout les propriétaires, qui n'ont pas les mêmes attentes en matière de formation. Il n'y a donc eu que la compétition avec classement.

2. Plan de communication

Il a fallu trouver un nom accrocheur pour cette épreuve, afin de bâtir un plan de communication. Le concours est réservé aux chevaux de trait, ce qui devait donc apparaître clairement. Le nom devait également indiquer le caractère amusant, festif. Après quelques propositions, c'est le nom de « Diverti'Traits » qui a été retenu.

Pour pouvoir promouvoir le concours, des affiches (**cf annexe 3**) ont été réalisées pour compléter celle réalisées par le Syndicat des Eleveurs de chevaux de trait de Saint Germain du Bois, et pour publication dans des revues spécialisées. La presse locale devait être couverte par le Syndicat.

La communication a été diffusée auprès de magazines spécialisés et 300 exemplaires ont également été imprimés. Les A.N.R. Comtoise, Auxoise et Ardennaise ont reçu une cinquantaine d'exemplaires chacune. Une centaine a été envoyée à la mairie de Sens-sur-Seille pour affichage dans les commerces, les mairies et les bureaux de tabac de la région. Le reste a été envoyé à différents centres équestres, écuries de propriétaires et maisons familiales dans un rayon de 150 kms autour de Sens.

3. Questionnaire de satisfaction

Afin de recueillir les impressions des concurrents, un questionnaire de satisfaction a été élaboré. Ce questionnaire (**cf. Annexe 4**) a été divisé en trois parties.

La première partie avait pour but de connaître certaines généralités sur les participants en ce qui concerne leurs chevaux et les concours auxquels ils participent.

La deuxième partie concernait les Diverti'Traits en eux-mêmes. Tout d'abord, pour connaître l'impact de la publicité réalisée, une question a été posée sur la façon dont les gens ont entendu parler de ce concours. Quelques questions concernaient le déroulement de l'épreuve, son originalité, la façon dont elle a été perçue. Le règlement a également fait l'objet de questions. Enfin, concernant l'organisation du concours, les participants ont été interrogés sur l'opportunité de faire une première partie de formation, mais également sur l'opportunité d'une extension de l'épreuve au niveau national.

La dernière partie enfin, concernait le profil des personnes interrogées.

Il y a eu 15 couples participants à l'épreuve-test, mais seulement 12 meneurs distincts. Dix d'entre eux ont été interrogés.

D. Résultats bruts

1. Corrections et ajouts au règlement

Plusieurs problèmes ont été mis en évidence au cours du passage des concurrents.

Ainsi, concernant les conditions de participation, après observations des adversaires, il apparaît plus intéressant, pour amener le plus grand nombre à participer à l'épreuve, d'abaisser l'âge du cheval à 2 ans (au lieu de 3), mais également l'âge du meneur à 14 ans. Il doit cependant avoir une autorisation parentale et donc être couvert par une assurance en responsabilité civile. La présence du groom a été supprimée puisque pas nécessaire en longue rênes. Enfin, un meneur peut présenter plusieurs chevaux, un cheval peut être présenté par plusieurs meneurs, mais un même couple cheval-meneur ne peut participer qu'une seule fois à l'épreuve. Le fouet a également été interdit, pour ne pas gêner le meneur dans le passage des obstacles. La vitesse d'exécution du parcours est fixée à 50 m/mn.

Chaque obstacle vaut 50 points dans la notation. L'annexe du règlement comporte 15 obstacles ; tous ne seront pas forcément utilisés dans la mise en place des parcours. Le capital point de départ sera donc ajustable suivant les cas. Il y a ainsi 5 nouveaux obstacles dans cette seconde version du règlement : un nouveau slalom, la piscine, le portique, l'arrêt et le passage obligatoire. Pour chacun, une fiche a été réalisée. La fiche comporte une partie matériel, un schéma explicatif avec les cotes, le but du jeu, et enfin les pénalités pour chaque faute commise. Une distance minimale, dans la mesure du possible, est fixée à 10 mètres entre chaque obstacle. Un seul problème apparu n'a pas pu être tranché : pour la réalisation de la piscine, des petites bottes de paille ont été nécessaires. Mais ces bottes de paille ne se font presque plus ; du coup, le règlement laisse au soin des organisateurs de s'arranger pour trouver un équivalent qui ne représente aucun danger pour le meneur comme pour le cheval. S'il n'est vraiment pas possible de refaire cet obstacle, il pourra éventuellement être supprimé, ou revu de manière à être plus applicable.

La nouvelle version du règlement (**cf. Annexe 5**) insiste enfin sur le fait que les erreurs ne sont absolument pas éliminatoires, sauf en cas de mise en danger du meneur, du cheval ou du public.

2. Résultats du questionnaire

La première race présente était les Comtois (43 %), il y avait des Percherons et des Auxois. Un Ardennais et un Cob étaient également présents. Les personnes qui ont répondu à ce questionnaire sont à 80 % des propriétaires, le reste étant des éleveurs. 40 % des participants ont de 5 à 10 chevaux, alors que 20 % en ont de 2 à 4, et 20 % ont plus de 11 chevaux. Enfin, 60 % des interrogés possèdent des chevaux de trait depuis plus de 10 ans. La majorité des personnes sont des hommes de 41 à 59 ans, et ont une profession autre que cadre, agriculteur, salarié, ou libérale.

Concernant la participation aux concours, et notamment ceux des Haras Nationaux, 40 % y participent 1 ou 2 fois par an, de même que 40 % n'y participent jamais. Par contre, 90 % ne participent jamais aux concours de la S.H.F., et 90 % ne participent jamais aux concours de la F.F.E.. Par tableau croisé, on constate que ces 90 % sont les mêmes dans les deux cas.

80 % des participants ont entendu parler du concours d'une autre façon que par les affiches, les sites internet ou les magazines. Ils ont généralement connu l'existence du concours par les réunions préparatoires au concours d'utilisation. Du coup, personne n'avait lu le règlement, n'ayant pas réussi à le récupérer à temps, ou n'ayant pas eu le temps de le lire. Du coup, personne n'a pu donner son avis sur ce règlement.

L'épreuve des Diverti'Traits a semblé différente des épreuves que l'on rencontre habituellement à 90 %. Les qualificatifs qui lui ont été attribués sont « intéressant » et « ludique ». Personne ne l'a qualifié de « ennuyeuse » ou « trop enfantine ». 100 % des personnes pensent qu'une extension de l'épreuve au niveau national, avec une finale, est intéressante.

L'idée de l'intervention d'un formateur est intéressante à 70 %, et utile à 30 %. 50 % verrait un meneur professionnel, 20 % verrait un moniteur F.F.E., et 30 % n'ont pas vraiment d'opinion.

Enfin, le nom « Diverti'Traits » semble approprié à l'épreuve pour tous les participants.

IV. Analyse & discussion

La lecture des questionnaires de satisfaction confirme la pertinence de l'étude. Les Diverti'Traits correspondent globalement aux attentes des utilisateurs, autres qu'éleveurs.

Le nom « Diverti'Traits » semble bien choisi. L'esprit de l'épreuve semble clair, qui plus est apprécié pour son originalité. Le fait d'en faire un circuit local avec une finale nationale semble être bien perçu.

L'intervention d'un formateur peut se faire en première partie de l'épreuve, mais il faudra faire attention à la personne qui tiendra le rôle : il est essentiel de faire appel à des personnes faisant consensus au sein du collectif et qui ait une légitimité (moniteur, personne reconnu par la profession) afin de ne froisser personne et de ne pas jeter de discrédit à l'organisation. Ces conditions réunies, la plupart des concurrents approuve l'idée.

Les concurrents ont souligné le fait qu'une telle épreuve devrait avoir lieu à chaque manifestation locale un peu importante de chevaux de trait. Ce qui confirme l'intérêt porté à ce challenge.

Il apparaît également que ce style d'épreuve peut donner l'envie de toucher à l'attelage pour les personnes qui n'en ont jamais fait ; cela permettrait d'attirer les jeunes et les femmes, catégorie de personnes que l'on trouve peu dans le trait.

Cette épreuve a été comparée au concours d'Agility pour les chiens, qui permet de mettre en valeur les qualités des animaux ainsi que leur dressage. Les Diverti'Traits permettraient donc de mettre en avant les qualités des chevaux de trait, ce qui est l'une des demandes de propriétaires de chevaux de trait.

Malgré le fait qu'il n'y ait pas de dotation, l'épreuve a plut. L'enthousiasme à participer à l'épreuve n'est donc pas pécuniaire, mais bien dans une dimension de loisir, de divertissement. C'est une dimension à laquelle il sera important de veiller dans l'éventualité d'une généralisation du circuit à l'échelle nationale.

L'épreuve a donc été bien accueillie dans son ensemble, par les concurrents et le public. Elle pourrait donc être lancée au niveau national, d'autant que plusieurs demandes ont été faites en ce sens par des utilisateurs auprès de France TRAIT.

V. Perspectives & Conclusion

Ce nouveau type de compétition plaît. Par son caractère original et ludique, l'épreuve montre le cheval de trait sous un jour nouveau, différent du classique concours d'attelage ou de travail agricole. Les Diverti'traits donne l'image d'un cheval calme, docile, avec lequel, malgré un gabarit impressionnant, il est possible d'établir une complicité dans le jeu. Ce concept est idéal pour les amateurs passionnés qui recherchent avant tout un moyen de valoriser aux yeux du public ou des autres concurrents, l'aboutissement de la relation qu'ils ont établi avec leur cheval.

La forme d'un nouveau concours est désormais trouvée. Il s'agit maintenant de permettre à la compétition d'être mise en place à travers toute la France. Des demandes d'envoi du règlement ont déjà été faites auprès du bureau de France TRAIT. Vraisemblablement, l'épreuve pourrait rapidement connaître un franc succès.

Les Diverti'Traits pourraient s'organiser au niveau régional à l'occasion de manifestations équestres ou agricoles afin de mutualiser les moyens humains. L'idée est que France TRAIT reste responsable du règlement des concours, mais en délègue l'organisation aux organisateurs habituels en régions. Comme pour tout autre concours, une inscription devra être demandée. Cette inscription est essentielle pour pérenniser le projet et financer les frais liés à la mise en place et à l'achat des lots.

Pour France TRAIT, un grand travail de communication s'annonce. Il est essentiel qu'elle trouve dans chaque région de France des relais d'information pour l'organisation de cette compétition.

L'organisation des concours à l'échelle locale devra être sous la responsabilité des organisateurs habituels, qui devront appliquer le règlement transmis par France TRAIT. Seule France TRAIT sera habilitée à modifier le règlement, et même si de nouveaux obstacles peuvent voir le jour au niveau local, ce sera à France TRAIT de les ajouter dans le règlement. Elle pourra ainsi mettre à jour la liste des obstacles et alors relayer les ajouts. Dans l'hypothèse d'un succès des Diverti'Traits, France TRAIT pourra organiser une finale nationale, dont l'inscription se fera directement auprès de France TRAIT.

A travers l'hypothèse d'un succès des Diverti'traits à l'échelle nationale, c'est le marché du cheval de trait de loisir qui est visé. Si les amateurs trouvent enfin le cadre qui leur plaît dans cette compétition alternative, alors peut-être que le volume des ventes de chevaux de trait pour le loisir augmentera.

Les Diverti'Traits, en s'organisant en parallèle d'autres concours plutôt tournés vers la valorisation des jeunes chevaux, permettront aux non-éleveurs de côtoyer les éleveurs et professionnels de l'utilisation du cheval. Ceci ne peut que contribuer à améliorer les relations commerciales, qu'elles soient pour de la formation ou pour l'achat d'un cheval.

Ces compétitions doivent servir de tremplin aux utilisateurs novices pour aller vers des disciplines plus pointues, telle que l'attelage. Peut-être à terme faudra-t-il envisager au sein des Diverti'Traits, de créer des niveaux, avec des épreuves en main, aux longues guides, montées ou attelées, ceci dans le but de créer une « passerelle » avec les concours officiels types « FFE ». Le but des Diverti'traits n'est pas d'entretenir l'amateurisme, mais de montrer aux propriétaires qu'avec quelques heures de formations seulement, il leur est facile d'utiliser leurs chevaux en toute sécurité et pour leur plus grand plaisir.

Annexes

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE « PROPRIETAIRES »

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE « ELEVEURS »

ANNEXE 3 : PUBLICITE DE L'EPREUVE « TEST »

ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE D'APPRECIATION DU DEROULEMENT DES DIVERTI'TRAITS

ANNEXE 5 : DERNIERE VERSION DU REGLEMENT DES DIVERTI'TRAITS

Bibliographie

ADAM Y., STIEVENARD R., 1995. Enseignements d'actions de conservation génétique conduite chez le cheval et dans d'autres espèces. In : Comptes-rendus de la 21^{ème} Journée de la Recherche Equine. Institut du Cheval, C.E.R.E.O.P.A., Paris, 111-116.

BABO D., 2001. Races Françaises de chevaux, poneys, ânes. Editions France Agricole, Paris, 191 p.

BEAUDOIN N., 1991. Les races de chevaux et de poneys en France. Institut du Cheval, C.E.R.E.O.P.A., Paris, 126 pages.

F.F.E., 2008(1). Règlement 2008, Attelage. Fédération française d'Equitation, Paris, 88 pages.

F.F.E., 2008(2). Règlement 2008, T.R.E.C. Attelage. Fédération française d'Equitation, Paris, 185 pages.

F.F.E., 2008(3). Règlement 2008, Pony-Games. Fédération française d'Equitation, Paris, 168 pages.

F.N.C., INTERBEV Equins, 2006. Production viande chevaline, Chiffres clés 2006. Institut de l'Élevage, Paris.

France TRAIT, 2007. Le Cheval de trait, un outil moderne au service de la société. France TRAIT, Dijon, 18 pages.

HARAS NATIONAUX, 2007. Annuaire de la Monte. Haras Nationaux, Le Pin au Haras, 14 pages.

LEANDRI J.-M., 2001. L'avenir du cheval de trait en France. Thèse de doctorat vétérinaire de l'E.N.V., Maisons Alfort, 92 pages.

LEFAUDEUX F., TELLIER X., 1990. Quelques propositions pour la gestion génétique de la race chevaline Boulonnaise. INA-PG, Paris, 26 pages.

LE PALUD R., 2006. Etude des attentes des propriétaires de chevaux de trait vis-à-vis des concours d'utilisation. ENESAD, 56 pages.

LIZET B., 1996. Champ de blé, champ de course : nouveaux usages du cheval de trait en Europe. JeanMichelPlace, Paris, 321 pages.

MOINE G., 1972. Régression de la traction animale et de l'élevage des solipèdes : motorisation de l'agriculture. Régression de la traction animale. Rec. Méd. Vét., 148, 773-783.

POMMIER E., 1994. Le transfert d'embryons dans l'espèce équine en région Champagne-Ardenne. Thèse de doctorat vétérinaire de l'E.N.V., Toulouse, 46 pages.

ROSSIER E., PICHON B., BAUMET M., 1992. *Situation, marchés et perspectives de développement des chevaux lourds en France.* Colloque de Libramont sur les chevaux lourds en Europe. Institut de l'élevage, C.E.R.E.O.P.A., Paris, 14 pages.

THIRY A., 1994. *Le débardage à cheval en France.* Institut du cheval, Paris, 137 pages.

TRUCY F., 2002. *La filière Cheval.* Dans : Jeux de Hasard et d'Argent en France. Sénat, Paris, 51-65.

Résumé / Summary

Français / French

France TRAIT est la Fédération des neuf associations nationales de race de chevaux de trait. Cette association a été créée pour défendre les intérêts communs à tous les chevaux de trait et travailler sur des projets collectifs.

Actuellement, le débouché principal pour les chevaux de trait reste la viande. Celui-ci est peu rémunérateur. Et il est difficile pour les éleveurs de vendre leurs chevaux à un prix élevé à des particuliers puisque ceux-ci ne les utilisent que très peu en concours.

Il est donc intéressant pour France TRAIT de savoir pourquoi les utilisateurs de chevaux de trait se détournent des concours, et de connaître leurs attentes, pour mettre en place un concours qui puisse plaire au plus grand nombre.

Les résultats de l'étude permettent d'avancer plusieurs hypothèses pour expliquer le désintérêt des propriétaires pour les épreuves d'utilisation. Mais ils permettent aussi de dire qu'un nouveau circuit de concours peut être mis en place avec de bonnes chances de réussite, s'il répond aux attentes des propriétaires de chevaux de trait. L'épreuve-test qui a découlé de ces résultats a rencontré un grand succès et devrait permettre l'extension de ce nouveau concours au niveau national.

Mots-clés : élevage du cheval de trait, Diverti'Traits, concours d'utilisation, attentes des propriétaires de chevaux de trait

Anglais / English

France TRAIT is the Federation of nine national associations of workhorses' races. This association was created to defend the common interests to all the workhorses and to work on collective projects.

Currently, the main outlet for workhorses is the meat. This one is no profitable. And it is difficult for the breeders to sell their horses to a high price to private individuals because they are used only a little in competition.

It is thus interesting for France TRAIT to know why the workhorses' users turn away from competitions, and to know their expectations, in order to introduce a new competition most people like.

The results of the inquiry allow advancing several hypotheses to explain the lack of interest of the owners for the competitions. But its also allow saying that a new circuit of competition can be set up with good chances of success, if it replies to the expectations of the workhorses' owners. The test which followed these results has met a great success, and might enable the spread of this new competition at a national level.

Key words: workhorses breeding, Diverti'Traits, competition, expectations of workhorses owners